



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 23 octobre 2007

Présidence : Mme Christine Dubugnon

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 11 septembre 2007 n° 8/07 "Fusion des Communes d'Aubonne et de Pizy Préavis d'intention"

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Prend acte de l'intention de la Municipalité de préparer une fusion avec la Commune de Pizy et de rédiger à cet effet une convention de fusion.
2. Encourage et soutient la Municipalité dans cette démarche qui, à l'exception de dépenses administratives mineures, n'engendrera pas de frais financiers pour la Commune.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

C. Dubugnon

R.-M. Regidor